

Reims, le 13 mars 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Communiqué de presse relatif au compte financier de l'université de Reims Champagne-Ardenne, à l'exonération des droits d'inscriptions pour les étudiants étrangers et à la création d'une nouvelle école d'ingénieur suite au Conseil d'Administration du 12 mars.

Contact presse :

Marie Odette VICTOR
Directrice de la Communication
Université de Reims
Champagne-Ardenne
Tél. : 06 75 65 00 32

L'université de Reims Champagne-Ardenne adopte le compte financier 2018.

Guillaume Gellé, président de l'université de Reims Champagne-Ardenne, a présenté, lors du conseil d'administration du 12 mars 2019, le compte financier 2018. **Les membres du conseil d'administration l'ont approuvé à une très nette majorité (28 pour, 4 abstentions, 0 contre).**

Après deux exercices opérés sous le régime du plan de rétablissement à l'équilibre financier (PREF), l'année 2018 constitue la première année post PREF.

Cette présentation du compte financier 2018 a permis de faire état de la situation financière de l'établissement en détaillant : le résultat de fonctionnement, la capacité d'autofinancement, le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie.

Ce compte financier démontre que, l'établissement a consolidé en 2018 la trajectoire financière ayant permis la sortie du PREF dès 2017 avec notamment :

- un résultat excédentaire de 5,17 M€ (1,47 M€ en 2017)
- un apport au fonds de roulement de 7,25 M€ le portant à 28,7 M€ soit 56 jours de fonctionnement (21,46 M€ et 42 jours en 2017).
- un taux de pression de la masse salariale à 81,30% (84,15% en 2017), marquant la sortie de la zone d'alerte fixée par le ministère (82%) dans laquelle l'établissement était entré en 2013.

L'URCA a ainsi relevé le défi de son redressement financier, ce qui lui permet d'aborder avec sérénité les enjeux actuels de l'enseignement supérieur et de la recherche comme l'orientation et la réussite des étudiants, la loi choisir son avenir professionnel, la transformation numérique et la modernisation de la recherche.

A cette occasion, Guillaume Gellé a souligné la cohérence de l'exécution financière avec le projet porté par l'établissement, rappelant que cette sortie rapide du PREF avait permis à l'établissement de réinvestir massivement.



A titre d'exemple, les opérations significatives suivantes ont pu être engagées en 2018 :

- la rénovation du bâtiment 13 du campus Croix-Rouge, pour 630 K€ ;
- la réfection des infrastructures sportives, pour 238 K€ ;
- l'acquisition et la mise en œuvre d'un système de sécurisation des données scientifiques, pour 699 K€ ;
- des dépenses relatives aux réseaux informatiques, pour 442 K€ et à la jouvence numérique, pour 200 K€ ;
- des simulateurs pédagogiques en médecine (thoracique et ophtalmologique), pour 400 K€ ;
- un dynamomètre et du matériel relatif aux énergies nouvelles pour l'ESI, à hauteur de 236 K€ ;
- l'achat du supercalculateur ROMEO, pour un montant de 3949 K€.

Ce compte financier est le reflet d'une gestion responsable de l'établissement, conjuguée aux efforts de l'ensemble de la communauté universitaire et au soutien unanime de ses partenaires.

Les commissaires aux comptes, qui ont certifié ces comptes, ont par ailleurs pu lever la réserve sur le patrimoine immobilier (réserve de 2017) grâce à un travail important de l'administration.

L'université de Reims Champagne-Ardenne alignera les droits d'inscription pour les étudiants internationaux extra-communautaires sur les droits appliqués aux étudiants communautaires à la rentrée 2019/2020

Dans le cadre de la stratégie « Bienvenue en France », le Gouvernement avait annoncé la mise en place de frais d'inscription différenciés pour les étudiants internationaux non-ressortissants d'un pays de l'Espace économique européen ou de la Suisse, s'inscrivant pour la première fois dans un cycle supérieur de formation en France, soit 2 770€ en licence et 3 770€ en Master contre 170€ et 243€ actuellement.

L'université de Reims Champagne-Ardenne, par délibération de son conseil d'administration réuni ce 12 mars, s'est prononcée à l'unanimité pour une exonération partielle des droits d'inscription pour les étudiants internationaux extra-communautaires, afin qu'ils soient alignés sur les droits appliqués aux étudiants communautaires.

Création d'une école d'ingénieur interne à l'université de Reims Champagne-Ardenne : EiSINe

Le 16 janvier 2019, l'URCA avait obtenu la labellisation par la CTI (commission des titres d'ingénieurs) de sa nouvelle école d'ingénieur, l'EiSINe – école d'ingénieur en sciences industrielles et numérique et de trois nouvelles filières orientées vers l'industrie du futur.



Le Conseil d'administration de l'université, réuni ce 12 mars, s'est prononcé pour la dissolution de l'IFTS et pour la création de l'EiSINe, à l'unanimité.

L'EiSINe, nouvelle école d'ingénieur interne de l'URCA, issue de la transformation de l'Institut de Formation Technique Supérieur (IFTS), proposera une offre de formation équilibrée et adaptée dans le domaine de la transition industrielle et numérique.

Cette école bi-site, localisée à Charleville-Mézières et Reims proposera, dès cette rentrée 2019, deux nouveaux diplômes d'ingénieur en apprentissage et en partenariat avec l'ITII Champagne-Ardenne :

- La spécialité en Matériaux et Génie des Procédés ;
- La spécialité en Génie Electrique et Robotique.

La troisième spécialité en Maintenance 4.0 ouvrira à la rentrée 2020.

